



Fenêtre sur le fleuve,  
carrefour de Charlevoix  
www.saintsiméon.ca

**SAINT-SIMÉON**

Basé-des-Rochers | Port-aux-Quilles | Saint-Siméon | Port-au-Percé

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ  
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ADJOINT / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ, QU' :

Il y aura séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le 4 mars 2019 à la  
salle du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, située au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Dérogation mineure # 19-01**

**Nature et effet :** Réputer conforme la hauteur d'un garage de 7,43 mètres, alors que  
l'article 6.2.4-6°, du règlement de zonage N° 196, stipule que la  
hauteur maximale ne doit pas excéder 7,01 mètres.

**Identification du site concerné :** Le lot 5 728 086, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon.  
Saint-Siméon.

**Matricule :** 4606 / 85 / 1655

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON, CE TREIZIÈME (13<sup>e</sup>) JOUR DE DE FÉVRIER 2019

*Gerald Bouchard*  
*Gerald Bouchard*

Directeur général adjoint / Greffier